

TIRAGE CHASSEURS GÉNÉREUX 2025 | RÈGLEMENTS

Par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Tirage organisé dans le cadre du programme Chasseurs généreux qui sert à recueillir les dons de viande de gibier pour les redonner aux gens dans le besoin en passant par les organismes membres des Banques alimentaires du Québec.

TIRAGE POUR LES CHASSEURS GÉNÉREUX

Description des prix :

- 2 chèques-cadeaux de 1000 \$ (valeur totale de 2000 \$) applicables sur les séjours ou produits de la [Société des établissements de plein air du Québec \(Sépaq\)](#).
- Certificat-cadeau de 1250 \$ offert en collaboration avec 100 % CHASSE PÊCHE, valide pour n'importe quel forfait à la [Pourvoirie La Réserve Boismenu](#) (Laurentides), valide du 25 juin au 13 octobre 2026.
- Masque Vektr par [Rozvelt](#) (valeur de 599 \$), une innovation québécoise haut de gamme conçue pour les chasseurs et les observateurs de la faune qui souhaitent éliminer la plus importante source d'odeur corporelle détectée par le gibier: la respiration.
- Séjour de chasse au cerf de Virginie pour deux personnes incluant 4 nuits d'hébergement et droit de circulation à la [Zec Bas-Saint-Laurent](#) d'une valeur de 1400 \$, valide pour la saison de chasse 2026.

Les chasseurs doivent demander leur code de participation à leur boucher certifié Chasseurs généreux et s'inscrire au fedecp.com/tirage. La liste des bouchers inscrits est affichée au <https://fedecp.com/chasseursgenereux/bouchers-certifies/>.

Date limite : Les chasseurs ont jusqu'au 19 janvier 2026 à minuit pour participer au concours. Le prix sera tiré au hasard parmi toutes les participations compilées sur le site. Le tirage aura lieu le 26 janvier 2026 à 10 h au siège social de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP).

Le nom du gagnant sera affiché sur le site web chasseursgenereux.com, sur la [page Facebook](#) de la FédéCP et sur [celle du programme](#). Le gagnant sera contacté par téléphone et/ou par courriel et le prix lui sera expédié.

Les employés permanents de la FédéCP et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la FédéCP afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la FédéCP uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

